

## ANNEXE : RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX DROITS EN VIGUEUR LE 1ER MARS 2018

### MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE DE TORONTO

Droits pour les **mainteneurs de marché** qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité à la Bourse de Toronto<sup>1,2</sup>

**Crédits pour symboles :**

Un crédit mensuel pour symbole de niveau B de ~~100 \$~~ par symbole sous leur responsabilité est accordé aux **mainteneurs de marché** qui atteignent leur score de performance mensuelle s'ils ont effectué durant le mois au moins une exécution sur leur symbole sous leur responsabilité. Si deux teneurs de marché atteignent leur score de performance mensuelle pour un même symbole, le crédit pour symbole de niveau B sera divisé en parts égales.

	Crédit pour symboles de niveau B (en \$), selon le niveau du titre									
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10
<b>Actions</b>	100	120	140	160	180	200	220	240	260	280
<b>FNB</b>	50	60	70	80	90	100	130	140	150	160

~~Un crédit mensuel pour un symbole de mainteneur de marché de 20 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marchés. Ce crédit de 20 \$ s'applique en sus du crédit pour un symbole de niveau B ci-dessus.~~

**Exécution de lots irréguliers :**

(0,0000 \$) par action  
Ces droits s'appliquent à la liquidité fournie contre l'exécution automatique de lots irréguliers pendant la négociation sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse et dans les ODC.

**Opérations sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse sur les symboles dont les teneurs de marché ont la responsabilité**

	inférieur à 1,00 \$	Si le cours de négociation par titre est :				
		égal ou supérieur à 1,00 \$				FNB
		Actions intercotées <sup>7</sup>		Actions non intercotées		
		Niveau A	Niveau B	Niveau A	Niveau B	
<b>Volume d'ordres affichés</b>						
Retirer <sup>8</sup>	0 \$	0,0027 \$	0,0027 \$	0,0015 \$	0,0015 \$	0,0017 \$
Fournir <sup>3</sup> (taux de base)	(0,00005 \$)	<del>(0,0025 \$)</del>	<del>(0,0026 \$)</del>	<del>(0,0013 \$)</del>	<del>(0,0014 \$)</del>	(0,0021 \$)
Fournir (taux avec prime <sup>4</sup> )		(0,0028 \$)	(0,0030 \$)	(0,0016 \$)	(0,0019 \$)	
<b>Volume d'ordres cachés</b>						
Retirer						
- avec ordre SDL ou à cours fixé IOC / FOK <sup>9</sup>	0 \$	0,0002 \$	0,0002 \$	0,0002 \$	0,0002 \$	0,0002 \$
- avec autre ordre caché <sup>10</sup>	0 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$	0,0010 \$
- avec ordre non caché	0 \$	0,0027 \$	0,0027 \$	0,0015 \$	0,0015 \$	0,0017 \$
Fournir <sup>11</sup>	(0,00005 \$)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

<sup>1</sup> Aucuns droits pour les opérations d'ouverture, les billets et les débetures. Tous les autres produits spécialisés sont facturés selon les droits habituels.

<sup>2</sup> Pour les **mainteneurs de marché** autres que les **mainteneurs de marché** de FNB, les premiers 201 000 \$ de droits mensuels nets générés sur les symboles dont ils ont la responsabilité ne seront pas facturés.

<sup>3</sup> Les droits pour la fourniture d'un volume d'ordres à l'égard des symboles dont le teneur de marché est responsable ne s'appliquent pas à l'exécution automatique liée à la fonction de participation. L'exécution automatique liée à la fonction de participation est facturée selon les droits indiqués pour la fourniture d'un volume d'ordres affichés, qui sont énoncés dans le tableau « Opérations sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de Toronto – actions et fonds négociés en bourse (FNB) ».

<sup>4</sup> Le taux avec prime pour le teneur de marché qui fournit un volume d'ordres affichés à l'égard d'un symbole précis dont il a la responsabilité s'applique lorsque le volume de lots réguliers négocié passivement par le teneur de marché à la TSX sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse pour ce symbole est supérieur à la cible mensuelle, qui est établie sous forme de pourcentage du volume canadien de lots réguliers négociés passivement sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse, exception faite des applications intentionnelles (durant les heures de négociation continue normales, soit de 9 h 30 à 16 h). Les cibles en pourcentage s'appliquant à chaque niveau pour un mois donné seront affichées sur le site Web de la TSX.